

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi dix-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Etaient présents : Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUÉZ, **Adjoint au Maire**, Régine LANGLOIS, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Eric FAIVRE, Françoise PIGAL, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Guillaume LAVOREL, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avait donné pouvoir : Pierre HOUEBINE à Philippe FISHER
Isabelle HAMEL à Jacqueline SAUNIER
Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

Absents excusés : Stéphane SYLVAIN, Nathalie PRYJDA,

A été élue secrétaire de séance : Pascale PARRINELLO

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°01/01/2021 – Contrat de cession avec la Compagnie les Décatalogués pour une représentation du spectacle La Méthode Urbain, le 20/06/2021 ;
- N°02/01/2021 – Acceptation du contrat d'entretien des chaudières et chaufferies de locaux communaux avec la Société Dalkia ;
- N°03/01/2021 – Contrat de cession avec la Compagnie Hercub pour une représentation du spectacle TERREUR, le 29/05/2021 ;
- N°04/01/2021 – Acceptation du contrat d'entretien et vérification des poteaux et bouches à incendie communaux avec la Société Suez Eau France ;
- N°05/01/2021 – Contrat de cession avec la Compagnie Amorok pour une représentation du spectacle « Des Fleurs à butiner », le 28/03/2021 ; (Annulé) ;
- N°06/01/2021 – Contrat de cession avec la SARL Carousel-Diogène pour une représentation du spectacle « Fleurs à Butiner », le 28/03/2021 (Annulé) ;
- N°07/02/2021 – Avenant n°1 au contrat de maintenance de la vérification et pompage du BAC à graisse de l'école maternelle « Ferme de Monsieur » avec la Société C.I.G. ;
- N°08/02/2021 – Contrat de formation professionnelle avec la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne ;
- N°09/02/2021 – Marché mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Ferme de Monsieur de la Ville de Mandres-les-Roses ;
- N°10/02/2021 – Contrat de location d'une machine à affranchir.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Madame Nathalie GUESDON remarque qu'un nouveau prestataire a été sélectionné pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la Ferme. Elle suppose qu'il devait y avoir des difficultés avec le précédent et demande s'il n'y a pas de contentieux en cours. Monsieur le Maire confirme qu'après plusieurs mises en demeure le précédent Maître d'œuvre a été remercié pour manquements graves à ses obligations contractuelles, la crise du covid-19 ne pouvant justifier une telle lenteur dans l'exécution de ses missions. Les faits étant incontestables et la procédure régulière, pour l'instant, la commune n'a pas été notifiée d'un recours contentieux.

I - FINANCES

3. DOB 2021

Rapporteur Monsieur Philippe FISCHER

Monsieur Philippe FISCHER fait une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et évoque une construction budgétaire 2021 qui tient compte :

- de la baisse de la DGF passant ainsi de 468 589€ à 156 343€,
- d'une fiscalité qui n'évolue pas depuis 2008, une taxe d'habitation qui disparaît progressivement,
- d'un manque de logements sociaux qui a pour conséquence un prélèvement de 30 000 euros,
- d'un FCCT qui augmente de 1.2%
- d'une baisse de la contribution à la Police municipale du fait de l'intégration de Marolles-en-Brie et Périgny
- d'une augmentation + de 12 % de la contribution aux sapeurs-pompiers,
- d'une augmentation des charges de personnel pour mieux répondre aux besoins de la collectivité, car la baisse constante de ces dépenses, ces dernières années a mis à mal le fonctionnement des services.

Madame Nathalie GUESDON fait remarquer qu'en matière de personnel, la situation d'aujourd'hui est la résultante des choix opérés sur le précédent mandat par la majorité municipale avec Monsieur Jean-Claude PERRAULT.

Monsieur Philippe FISCHER poursuit et liste les investissements suivants :

- Une extension de l'école maternelle
- La rénovation de la ferme de la Halle
- L'aménagement des voies douces
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public, dont l'achèvement est prévu à la fin de la mandature
- La voirie à Rosebrie

Madame Régine LANGLOIS demande s'il est normal de faire sonner les cloches de l'église, alors que l'ouvrage présente des désordres dûment constatés. Monsieur Philippe FISCHER indique que la société en charge de l'expertise n'a identifié aucun risque justifiant l'arrêt des sonneries.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Monsieur Philippe SALLE souhaite revenir sur la réunion de la commission des finances et demande une mise à jour des graphiques du ROB avec des projections statistiques après 2020.

Il dit qu'il aurait été de bon aloi d'adosser une dépense exceptionnelle d'investissement de 210 000€ à la recette identifiée par Madame Pascale CETLIN. Il ajoute qu'un poste supplémentaire au service des finances, notamment un agent de qualité pour faire de la recherche de subventions serait nécessaire. Il fait le constat que le contrat PPP (partenariat public-privé) étrangle la commune, et qu'il est possible d'en sortir. Les services de la Préfecture du Val-de-Marne seraient prêts à nous aider.

Il ajoute qu'il se réjouit du renforcement du service de police municipale mais regrette que l'information soit communiquée si tard. Concernant l'Amicale du personnel, il n'a pas d'observation à formuler. Il s'étonne du recensement de 19 associations mandrionnes subventionnées par GPSEA.

Concernant la subvention au CCAS, il relève que lors de la restructuration du Multi-Accueil il n'a pas reçu de document exhaustif sur l'impact financier de cette évolution. Madame Elisabeth JEGU et Madame Régine LANGLOIS contestent fermement car un rapport a été adressé et tous les documents complémentaires demandés par la liste Réussir Ensemble ont été envoyés. Monsieur Philippe SALLE dit que les documents reçus ne correspondent pas à ce qu'il attendait.

Monsieur le Maire répond que les 210 000€ seront sûrement utilisés pour la réfection de la Halle, mais pour l'heure il ne souhaite pas affecter de recettes particulières à cette dépense. De plus, notre comptabilité n'est pas une comptabilité d'affectation, tout est globalisé.

Concernant le besoin en personnel au service des finances, Monsieur le Maire imagine faire appel à GPSEA via son dispositif d'appui en ingénierie aux petites villes. Un chargé de mission en co-financement vient justement d'être recruté au Territoire. En tout état de cause, l'assistante qui va être recrutée n'aura pas de profil financier mais plutôt secrétariat général. Par ailleurs, Monsieur le Maire espère trouver un nouveau Directeur des services techniques et qui soit capable de prendre en charge la partie technique des dossiers de marché ou de subvention, afin de soulager le service des finances. S'agissant du PPP, Monsieur le Maire dit que compte tenu de la particularité de ces contrats, des clauses de pénalités, et du fait que le remboursement ne concerne malheureusement pas que le capital, le remboursement peut se révéler très coûteux. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le choix du contrat PPP était motivé par notre incapacité à emprunter en loi MOP. Il ajoute que dans le cadre de ce contrat les frais d'entretien sont lissés sur la durée du contrat, la reprise en direct de la maintenance sera donc à intégrer dans nos charges alors que la commune rencontre déjà des difficultés à entretenir en régie son patrimoine. Cependant, la démarche visant à éclairer l'intérêt de rembourser le PPP et trouver une autre voie de financement n'est pas à rejeter.

Monsieur Philippe SALLE répond qu'une analyse financière permettrait justement d'écarter ou pas cette solution de rachat en toute transparence. Il rappelle que de toute évidence seule la solution la plus favorable à la commune devra être choisie.

Concernant la police, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a rien signé avant les réunions du comité de police et du conseil municipal.

Madame Nathalie GUESDON répond que comme d'habitude les conseillers doivent simplement entériner des choses déjà planifiées et actées. Elle imagine mal, la Ville de Mandres-les-Roses apporter maintenant des modifications à une convention tripartite déjà adoptée dans les autres communes.

Madame Nathalie GUESDON demande ensuite des précisions sur les 19 associations mandrionnes qui ont perçu des subventions de la part de GPSEA. Monsieur le Maire précise que ce ne sont pas forcément des associations mandrionnes mais qu'elles ont œuvré sur Mandres-les-Roses ou pour des mandrions. Madame Nathalie GUESDON demande un détail des actions menées pour Mandres-les-Roses. Monsieur le Maire qu'il regardera le point.

Monsieur Philippe SALLE revient sur la fermeture du Multi-Accueil et dit que dans le rapport portant motifs et circonstances ayant conduit à proposer sa fermeture, il est indiqué qu'il y aurait 24 enfants

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

sur liste d'attente et 125 familles à la recherche d'un mode de garde. S'ensuit alors la déclaration suivante lue par Monsieur Georges MARTINS, pour le groupe Réussir Ensemble :

« Le 6 février 2021 vous nous avez présenté, lors d'une Commission Petite Enfance, un projet de réorganisation du Multi-Accueil « Charles Mériaux ».

Aujourd'hui soit un mois et demi après la commission précitée nous sommes réunis en séance du conseil municipal pour débattre de l'orientation budgétaire de notre commune et constatons avec stupéfaction la répétition du projet de réorganisation du multi-accueil et de son impact budgétaire malgré l'absence de la moindre décision de l'organe délibérant.

Il semble inapproprié d'essayer de justifier votre passage en force par les seules raisons de difficultés financières, de fonctionnement et de recrutement en l'absence de la moindre perspective financière de la structure et du bilan financier. Pour mémoire, vous nous indiquez tout d'abord souhaiter fermer la crèche familiale. Puis vous nous précisez également que vous explorerez les possibilités de reclassement des agents concernés dans d'autres services municipaux !!! Nous en déduisons que la charge en frais de personnel serait donc transférée du CCAS à la commune mais cela ne résoudrait en aucun cas votre objectif premier de ne plus avoir à financer un service structurellement déficitaire. A défaut de reclassement possible, il sera mis fin à leurs contrats. Quel en serait le coût ?

Vous considérez par ailleurs que cette fermeture est justifiée par l'intérêt du service public. Cet argument semble être en parfaite contradiction avec votre politique quant à la valorisation de notre commune et de son développement. Pour preuve de nombreux projets immobiliers en cours pour certains ou déjà finalisés pour d'autres, vont contribuer significativement à l'accroissement de la population et de ce fait, les besoins en infrastructures et services publics. Mais plusieurs questions s'imposent :

- Notre commune a-t-elle mis tout en œuvre pour valoriser ce service public et le développer ?*
- Une véritable crèche implantée sur notre commune, qui de surcroît pourrait valablement bénéficier d'aides et de subventions importantes serait-elle une hérésie compte tenu de la nombreuse population concernée tant sur notre commune que des communes limitrophes ?*

Vous nous précisez ensuite souhaiter transformer l'accueil collectif en Micro-Crèche publique. Il s'agit bien entendu d'être plus proche des attentes des familles puisque les horaires d'ouverture seraient étalés de 7h30 à 18h30 et que cela concernerait 8 familles. Cela correspond-t-il réellement à la demande et l'exhaustivité des familles concernées par ce service public ?

*Enfin, l'honneur est sauf puisque la micro-crèche va conserver la dénomination « Charles Mériaux ».
Est-il utile de vous rappeler le contexte dans lequel se trouve notre joli village ?*

Vous savez très bien que nous sommes confrontés via votre choix politique et celui de votre prédécesseur à une augmentation logique et régulière de la population dans notre commune, qui va pour les raisons évoquées ci-dessus et de façon certaine s'accroître.

Et que proposez-vous ?

Fermer la crèche familiale, transformer l'accueil public en micro-crèche.

Notre constat : les besoins des Mandrions sont et seront de plus en plus importants.

Votre solution : Vous supprimez le seul service public existant qui en outre était sous-dimensionné.

Quelles alternatives proposées ?

Céder l'activité à des structures privées.

Vous savez très bien que cette solution aura pour conséquence l'augmentation des tarifs de garde des enfants et l'accentuation des difficultés financières des Mandrions qui sont déjà confrontés à de nombreuses difficultés liées à cette crise sanitaire sans précédent.

Comment caractériser la politique communale à l'égard de la petite enfance puisque l'orientation vers le secteur privé sera la seule solution. Le risque suscité par cette ségrégation sociale a-t-il été réellement mesuré ?

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

La mairie ne pourra plus décider des plages horaires d'ouverture sa crèche publique, des activités proposées aux enfants, des repas et plus généralement procurer aux plus jeunes l'apprentissage nécessaire à une socialisation réussie pour ne pas dire exigée par notre société.

Pour des raisons purement et simplement financières, la mairie par facilité ne veut plus assurer un véritable service public pourtant si important pour les familles et surtout nos enfants sans parler pour le personnel des conséquences sociales qui à ce jour reste dans l'incertitude la plus totale.

C'est pour ces raisons que nous nous opposons à la mise à mort d'un service public tellement utile aux Mandrions et qu'il faudrait au contraire de ce qui est fait : le renforcer voire le développer.

Le groupe Réussir Ensemble »

Madame Elisabeth JEGU répond qu'il y aura une micro-crèche avec un élargissement des horaires d'ouverture pour mieux répondre aux besoins des Mandrions.

Madame Régine LANGLOIS rappelle que la présente réunion est une séance du conseil municipal et non du conseil d'administration du CCAS et que le point à l'ordre du jour est le débat d'orientation budgétaire de la commune.

Monsieur le Maire dit également que ce n'est pas l'objet du débat, l'instance compétente est le CCAS qui a mené ce projet en toute transparence sans volonté de cacher quoique ce soit.

Avant de clore le débat d'orientation Madame Nathalie GUESDON demande si un projet de crèche départementale pouvait être étudié. Monsieur le Maire répond que le sujet constitue un des sujets que les maires du Plateau Briard souhaitent soutenir auprès du département, la carte des crèches départementales mettant clairement en lumière que notre territoire n'est pas servi en la matière.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat.

Prend acte

Questions diverses

- **Coupure internet : incendie d'une armoire de fibre (rue de verdun)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différentes interventions qui se sont succédées pour remettre la fibre rue de verdun. Les responsables du réseau Valofibre ont rétabli le réseau primaire, les opérateurs (sfr/Bouygues/Orange) ont commencé les connexions, celles-ci devraient être opérationnelles prochainement.

Monsieur le Maire a également informé les responsables de Valofibre de la pratique des techniciens, qui par facilité, n'hésitent pas à débrancher les connexions des opérateurs concurrents pour rétablir les leurs. Les responsables de Valofibre attendront que tout soit rétabli avant de fermer les tickets d'intervention. Madame Nathalie GUESDON a également suivi les attermolements de cette histoire sur les réseaux sociaux. Au-delà de l'incendie, elle suppose que les difficultés sont nées du fait de la configuration des armoires sous calibrées et qui ne peuvent supporter toutes les lignes. Selon elle, il faut optimiser les armoires, car sinon le problème persistera.

- **Elior (restauration collective)**

Monsieur le Maire dit que le groupe Elior qui rencontre des difficultés financières, a sollicité les 4 maires du marché groupé (Mandres/Marolles/Santeny/Périgny) pour une contribution exceptionnelle du fait de la crise du covid-19. Conscients de la situation, les 4 maires du plateau relèvent tout de même que la qualité du service n'est pas irréprochable et que les communes malgré la crise ont passé des commandes bien supérieures au minimum prévu au marché. Les communes ne donneront donc pas une suite favorable à la demande.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- Citypark

Monsieur le Maire annonce que l'implantation prévu pour le Citypark a été rejeté par les ABF (Architectes des bâtiments de de France), la pelouse étant classée en jardin remarquable. Ainsi, il ne reste que 2 possibilités d'implantation : sous la Halle ou aux abords du collège.

Madame Pascale CETLIN retient positivement la proposition d'implantation aux abords du collège. Elle indique qu'elle a toujours été opposée à l'emplacement sur la pelouse et elle devine déjà que le projet de parking public prévu aussi à cet endroit connaîtra le même sort. Elle se satisfait par ailleurs de la décision des ABF et trouve cohérent de préserver le lieu. Monsieur le Maire regrette toutefois que les gens ne respectent pas ces espaces et qu'il y a des incivilités et un manque d'hygiène (déjections canines). Bien qu'elle ne défende pas les incivilités, Madame Pascale CETLIN conclut néanmoins que les conséquences de la bétonisation sont plus importantes que celles des crottes de chien.

- Alambic

Pour Monsieur le Maire, le projet est en voie de finalisation.

- Le Coq Lusitano en vente/ Garage Renaudet/ Hortimandres

Concernant la vente du Coq Lusitano Monsieur le Maire dit que la commune sera attentive à rappeler le respect des règles de voisinage sur la place Aristide Briand.

Dans le même registre, il ajoute que l'éventuelle vente du garage Renaudet pourrait être une opportunité pour la ville de créer un parking public à cet endroit plutôt que sur l'espace protégé près de la Halle.

Enfin, il informe les membres du conseil municipal de la liquidation judiciaire d'Hortimandres qui appelle une attention particulière sur le devenir des espaces concernés.

- Loi SRU

Monsieur le Maire indique que la commune reçoit des sollicitations fortes de la part de bailleurs ou constructeurs concernant le terrain en face du cimetière. Par ailleurs, la ville est sous pression pour atteindre les 25% de logements sociaux. Madame Pascale CETLIN répond que plutôt que d'aller chercher un moyen d'ajouter des constructions nouvelles, il vaudrait mieux faire reconnaître les ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) en logements sociaux. Elle ajoute que la commune n'a pas d'infrastructures permettant d'accueillir de nouveaux habitants. Elle considère que nos 44% verdure représentent le joyau du Village et que construire plus de logements « c'est le chien qui se mord la queue ».

Monsieur le Maire rappelle à Madame Pascale CETLIN que les ESAT ne sont pas éligibles au contingent social du fait de la loi et non de l'inaction de la commune à faire reconnaître ces logements spécifiques en logements sociaux. Monsieur le Maire souligne également que la pression pour une mise en œuvre effective de la loi SRU va s'accroître avec le PLUI. Il préconise simplement d'être acteurs de la démarche plutôt que de la subir. Ne pas travailler sur le sujet serait la plus mauvaise des solutions, il conviendrait de mettre à profit les 4 ans à venir pour faire des propositions.

- RLPI (Règlement local de publicité)

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

L'élaboration du RLPI initiée par GPSEA en 2018 se poursuit. Actuellement les tendances sont données et un zonage existe. Une réunion publique de présentation du projet de règlement et du plan de zonage sera organisée en mai sur le Plateau Briard.

- Association La Rue

Monsieur le Maire indique que toutes les communes du plateau briard et GPSEA sont d'accord pour travailler sur l'intégration de cet équipement dans la programmation culturelle des communes et du territoire. L'instruction de convention entre la Rue, les communes et GPSEA est en cours avec des représentants de chacune des parties.

- Plan Vélo/ Pesticides

D'après Monsieur le Maire, le PLD de GPSEA (plan local de déplacement) qui comprend le plan vélo est en cours de finalisation. Poursuivant sur des sujets d'environnement durable, il annonce que les pesticides seront bannis des cimetières des juillet 2022.

- Passage des encombrants

Monsieur le Maire rappelle qu'une réduction des encombrants avait été décidée lors du précédent mandat à cause du coût que représentait cette prestation et surtout de la saleté de la ville après chaque passage, la déchèterie se situant de surcroît à proximité. L'année dernière, pour répondre à la demande des administrés, un passage supplémentaire a été décidé et maintenant il y en a 2 par an. Cependant, les dépôts sauvages se multiplient. Les services techniques ont encore ramassé une benne d'ordures ce matin.

Monsieur le Maire soumet l'idée de mettre en place le dispositif de collecte à la demande pendant un an à titre expérimental. Il précise que Brie-Comte-Robert et Moissy-Cramayel l'ont mis en place. A Brie-Comte-Robert l'expérience est un échec et à Moissy-Cramayel c'est un succès. Madame Nathalie GUESDON dit que cette solution est aussi proposée à Santeny, en plus de leurs 6 passages d'encombrants par an, notamment pour enlever un chauffe-eau par exemple. Mais le coût est de 68€ ce qui peut représenter un frein. Elle ajoute que sans manquer de savoir vivre, certaines personnes ne peuvent physiquement pas se déplacer à la déchetterie.

- Devenir de la maison qui abritait anciennement APOGEI94 (6 rue du Gal Leclerc)

Madame Nathalie GUESDON souhaite avoir des informations sur la maison qui abritait les anciens locaux de l'ESAT APOGEI94. Elle évoque des rumeurs qui circulent sur l'accueil de 30 migrants mineurs originaires du continent africain. Une information a été donnée en novembre 2019 sur la location de la maison à une nouvelle association depuis le départ d'APOGEI94, puis plus de nouvelles. Elle pense que les élus doivent être tenus informés afin qu'ils puissent apporter un éclaircissement aux riverains. Le mystère qui entoure cette maison est malheureusement propice à la diffusion de propos désobligeants sur les réseaux sociaux qui seraient peut-être limités avec des explications.

Monsieur Alain TRAONOUEZ confirme la volonté des propriétaires de cette maison de la louer à une association dont l'activité serait effectivement un foyer d'hébergement de 15 à 30 mineurs isolés. Il dit que pour des raisons que la commune ignore « nous nous étonnons que les choses ne soient pas aller plus vite », l'association ayant pourtant bien déposé un dossier PMR. L'affaire n'est donc pas en sommeil, elle se poursuit. L'avis de la commune n'est pas requis. Monsieur le Maire précise que la municipalité transmettra à l'ensemble du conseil municipal les informations nécessaires en fonction de l'avancée du projet.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- MAM/ Médiation équine/ Divagation des chiens

Monsieur le Maire dit qu'il a été sollicité pour la création d'un MAM et pour de la médiation équine. Il a aussi pris un arrêté relatif à la divagation des chiens afin d'imposer qu'ils soient tenus en laisse.

- Compte rendu de la commission petite enfance

Monsieur Philippe SALLE demande pourquoi Madame Jacqueline SAUNIER ne met-elle pas dans son compte rendu, tous les propos échangés lors des réunions de la commission qu'elle préside. Il se défend de chercher des polémiques mais dit simplement vouloir se rapprocher du règlement intérieur. Madame Jacqueline SAUNIER répond que Monsieur Philippe SALLE a souhaité apporter des ajouts aux compte rendus qui ne reflétaient pas la réalité des débats. Monsieur Philippe SALLE dément formellement et demande un droit de réponse. Pour lui, toutes les corrections proposées par le groupe Réussir ensemble sont la retranscription de propos strictement avérés. Madame Jacqueline SAUNIER et Monsieur Philippe SALLE ne semblant pas avoir les mêmes souvenirs, Monsieur le Maire interrompt cette discussion.

Chaque Vice-Président ayant sa méthode pour rédiger le compte rendu de sa commission, et en l'absence d'une obligation de forme en la matière dans le règlement intérieur ou le CGCT, Monsieur le Maire suggère la méthode suivante, sans contraindre quiconque : une ébauche de compte rendu est proposée pendant la réunion et elle est lue à tous les participants avant de partir. Ainsi, chacun a connaissance des points essentiels qui seront retenus ou non au compte rendu et peut demander l'ajout d'un élément qui lui semble important.

Mandres-les-Roses, le 22 mars 2021

Le Maire

Yves THOREAU